

→ **FONDATION JOHN BOST**

05 59 70 50 04

107, rue de Jouanetote
64600 – ANGLET

Etablissement médico-social qui accueille des personnes lourdement handicapées par des troubles psychiques, inaptes à une activité professionnelle et dans l'obligation de recourir à l'aide d'une tierce personne dans l'activité quotidienne.

Ils sont financés par l'assurance maladie et l'aide sociale.

→ **ACT ARSA BIARRITZ**

05 59 24 68 20

8 AVENUE DE LA GARE
64200 BIARRITZ

L'association ARSA Pyrénées Atlantiques a pour but la prise en charge, les soins, l'aide, l'accompagnement de personnes handicapées ou privées provisoirement ou non d'autonomie, en vue de favoriser leur insertion sociale.

Elle propose quelques appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) dédiés avant tout aux personnes ou familles qui se trouvent en situation de fragilité psychologique qui ont besoin de soins et de suivi médical.

Les demandes d'admission doivent provenir des services sociaux en contact avec les candidats (hôpitaux, CMP, urgences sociales, maisons d'arrêts, etc.).

→ **FOYER DE VIE SAINTE ELISABETH**

05 59 65 73 04

6, avenue Théodore d'Arthez
64120 – SAINT PALAIS

Les **Foyers de vie**, parfois appelés Foyers occupationnels, mettent en œuvre des soutiens médico-sociaux destinés aux **adultes handicapés qui disposent d'une certaine autonomie** et qui ne relèvent pas d'une admission en Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM) ou en Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS), mais qui ne sont pas aptes malgré tout à exercer un travail productif, même en milieu protégé (y compris en ESAT).

L'admission se fait sur orientation de la MDPH.